



# Espace[s] Citoyen - 74270

*Il est temps de retrouver l'inventivité politique alors que l'idéologie du libéralisme à pris la forme aveugle du destin auquel on ne peut qu'obéir.*

Edgar Morin

## Introduction

Citoyen74270 s'est permis, entre autres projets, de faire un suivi des taxes et impôts locaux et d'en publier leurs évolutions depuis 2007, retenue comme base de référence.

Les données présentées sont soit extraites des envois du Trésor Public à l'attention du Contribuable, soit de documents administratifs publiés par la Commune, soit de sources authentifiées disponibles sur Internet.

Les taxes votées au budget 2012<sup>1</sup> et les taux appliqués en 2012<sup>2</sup> sont exprimés dans les tableaux joints.

[1] Le Budget 2012 déposé pour validation en Sous-préfecture de Saint-Julien n'est ni publiquement affiché, ni communiqué, ni mis à disposition pour une consultation ouverte aux Citoyens.

[2] Délibérations du CM / 3 Avril 2012

## Vote des Taux des 4 Taxes Communales

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011.

### Les taux 2012 \* sont :

Source : [Site frangy.fr](http://www.frangy.fr)

Taxe d'habitation	17,06
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,70
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,29
CFE	12,74

### \* Taux fusionnés suite à la défiscalisation 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par dix voix pour, trois voix contre (Evelyne MERMIER, Christophe PERRON, Patrick HABEILLON) et deux abstentions (Bernard REVILLON ayant 2 voix) d'accepter pour l'année 2012, les taux exposés...

source : [http://www.frangy.fr/IMG/pdf/Compte\\_rendu\\_03-04-2012.pdf](http://www.frangy.fr/IMG/pdf/Compte_rendu_03-04-2012.pdf)

## La Taxe d'Habitation

La taxe d'habitation est un impôt local perçu au profit des communes, de leurs groupements, des départements et de divers organismes.

Toute personne qui dispose, au 1er janvier de l'année d'imposition, d'un logement meublé à usage d'habitation est imposée pour l'année entière. La taxe porte sur ce logement et sur ses dépendances (garages, remises, places de stationnement ...).

Pour le budget section Recettes/Fonctionnement, cette taxe représente xx% de l'ensemble des impôts locaux votés.

### Taxe d'habitation / Commune de Frangy 74270

Evolution des taux / Sources Trésor Public

Année	% Commune	% Syndicat de communes	% Inter -communalité	% Département	% Taxe d'équipement	% Taux global	Base référentielle
2007	8,75	0,00	1,08	5,33	0,155	15,315	100,00
2008	8,75	0,00	1,08	5,33	0,155	15,315	100,00
2009	8,75	2,85	1,30	5,33	0,155	18,385	120,05
2010	8,75	2,67	1,55	5,84	0,185	18,995	124,03
2011	14,31	2,75	2,38	0,00	0,175	19,615	128,08
2012	17,06	0,00	2,38	0,00	0,181	19,621	128,12

## Evolution des bases locatives [sur un modèle HLM F4]

### Taxe d'habitation / Commune de Frangy 74270

Evolution des bases locatives [sur un modèle HLM F4]

Valeurs locatives, éléments référentiels des calculs

Année	Commune		Syndicat de communes		Intercommunalité		Département		Taxe d'équipement	
	Brute [1]	Moyenne	Brute [1]	Moyenne	Brute [1]	Moyenne	Brute [1]	Moyenne	Brute [1]	Moyenne
2007	2815	2894	-	-	2815	2894	2815	2849	2815	2849
2008	2860	2971	-	-	2860	2971	2860	2906	2860	2906
2009	2931	3027	2931	3027	2931	3027	2931	2993	2931	2993
2010	2967	3085	2967	3085	2967	3085	2967	3052	2967	3085
2011	3026	3199	3026	3199	3026	3199	0	0	3026	3199
2012	3081	3272	-	-	3081	3272	0	0	3081	3272

Valeurs locatives – Evolutions / Base 100 en 2007

Année	Commune		Syndicat de communes		Intercommunalité		Département		Taxe d'équipement	
	Brute [1]	Moyenne	Brute [1]	Moyenne	Brute [1]	Moyenne	Brute [1]	Moyenne	Brute [1]	Moyenne
2007	100,00	100,00	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
2008	101,60	102,66	-	-	101,60	102,66	101,60	102,00	101,60	102,00
2009	104,12	104,60	2931	3027	104,12	104,60	104,12	105,05	104,12	105,05
2010	105,40	106,60	2967	3085	105,40	106,60	105,40	107,13	105,40	108,28
2011	107,50	110,54	2967	3085	107,50	110,54	0,00	0,00	107,50	112,29
2012	109,45	113,06	-	-	109,45	113,06	0,00	0,00	109,45	114,85

[1] Base brute

C'est la base telle qu'elle résulte de l'évaluation faite par les services fiscaux d'après la déclaration souscrite l'année de l'achèvement du logement par le propriétaire. Elle prend en compte la surface et les différentes caractéristiques du logement et de ses dépendances. Cette surface est multipliée par un tarif communal faisant référence aux loyers constatés au 1<sup>er</sup> janvier 1970 (1975 dans les DOM). Cette valeur locative est actualisée et, depuis 1981 (1982 dans les DOM), revalorisée par un coefficient voté annuellement par le Parlement.

## **La Taxe Immobilière**

### **IMMOBILIER BATI**

Citoyen74270 et son équipe éditoriale n'ont pas été approchés pour en faire un suivi ou un bilan, avec des éléments concrets.

### **IMMOBILIER NON BATI**

Citoyen74270 et son équipe éditoriale n'ont pas été approchés pour en faire un suivi ou un bilan, avec des éléments concrets.

## Eau & Assainissement

### EAU

La Commune à compétence à fixer le prix du m3 d'eau pour l'usage domestique.

### Factures Eau / Evolution

Sources: Trésorerie Frangy

Redevance	Consommation m3	Base 1 - Consommation	Montant de la facture	Prix unitaire m3	Base 2 - Imposition
2006	24	100	56,30 €	2,35 €	100
2007	26	108	58,96 €	2,27 €	97
2008	26	108	59,74 €	2,30 €	98
2009	29	121	63,46 €	2,19 €	93
2010	24	100	60,86 €	2,54 €	108
2011	24	100	61,34 €	2,56 €	109
2012	22	92	58,74 €	2,67 €	114

## ASSAINISSEMENT

Le SIVOM à compétence à fixer la taxe par m3 d'eau consommé pour un usage domestique.

### Factures Assainissement / Evolution

Sources: Trésorerie Frangy

Redevance	Consommation m3	Base 1 - Consommation	Prix unitaire m3	Montant de la facture	Base 2 - Imposition
2006	24	100	2,15	51,48 €	100
2007	26	108	2,27	58,96 €	106
2008	26	108	2,08	54,02 €	97
2009	29	121	2,34	67,91 €	109
2010	24	100	2,49	59,84 €	116
2011	24	100	2,51	60,35 €	117
2012	22	92	2,62	57,66 €	122

Facture communiquée le 22/11/2011

Somme du paiement intermédiaire août 2012 + facture définitive décembre 201

## ORDURES MENAGERES

Anciennement redevance, la taxe ordures ménagère est, depuis la constitution de la CCVU, incluse et réclamée au titre de l'imposition de la Taxe Immobilière.

La collecte des déchets ménagers et assimilés, le transport et le traitement de ceux-ci, ainsi que l'exploitation de la déchetterie sont du domaine des compétences de la CCVU.

Pour en établir l'évolution, Citoyen74270 s'est référé indirectement aux décomptes de charges d'un bailleur soumis à cette imposition.

<b>Exercice <sup>1</sup></b>	<b>Montant</b>	<b>Base</b>
2006-2007	3 755 €	100,00
2007-2008	3 813 €	101,54
2008-2009	3 922 €	104,45
2009-2010	3 999 €	106,50
2010-2011	4 028 €	107,27
2011-2012	4 197 €	111,77

[1] Exercice comptable du Bailleur : du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Mai